

Des services locaux de médecine préventive comprenant des unités sanitaires et des unités de laboratoire et de radiologie sont dirigés par la Section des services de santé complémentaires qui récupère des municipalités desservies une partie de ses frais. Des services de santé publique s'étendant au tiers environ de la population sont assurés par 13 unités à service continu qui desservent chacune un nombre variable de municipalités; un autre tiers de la population est desservi par les services de santé de Winnipeg. Dans trois régions ayant leur unité de santé publique, la population jouit des services de radiodiagnostic et de laboratoire en vertu d'un régime de paiement anticipé. En dehors des régions commises aux unités sanitaires, le Service provincial de soins infirmiers assure certains services d'hygiène publique. Des cliniques mobiles fournissent des soins dentaires aux enfants des régions rurales.

D'après un système d'organisation régionale d'aménagements hospitaliers, 52 régions hospitalières ont été établies. A l'exception de deux, elles comptent toutes au moins un hôpital général. Dans plusieurs cas, elles ont en outre une ou plusieurs unités de soins médicaux et infirmiers. Dans quelques régions, des soins médicaux, subventionnés par la province, sont fournis d'après un plan municipal de paiements anticipés.

La province maintient des institutions pour maladies mentales à Winnipeg, Selkirk et Brandon ainsi qu'une école pour arriérés mentaux à Portage-la-Prairie. Il existe aussi des services locaux d'hygiène mentale, y compris des dispensaires aux hôpitaux pour maladies mentales et des cliniques d'orientation juvénile.

A Saint-Boniface, une clinique provinciale assure des services de prévention et de traitement des maladies vénériennes. Le Conseil des sanatoriums du Manitoba dirige la lutte contre la tuberculose. Ses services comprennent des cliniques de diagnostic ambulantes, des examens radiographiques des poumons et un programme de réadaptation. La province participe au programme en maintenant un bureau central d'inscription des tuberculeux et un service d'infirmières d'hygiène publique qui s'occupe des tuberculeux sortis du sanatorium. L'hospitalisation et le traitement dans les sanatoriums sont acquittés au moyen des subventions provinciales. Le *Manitoba Cancer Relief and Research Institute*, subventionné par la province, dirige toutes les initiatives ayant trait au cancer. Les indigents de la campagne ont accès à un service gratuit de biopsie et on leur fournit également des services de diagnostic. Les traitements de radiumthérapie et de radiologie sont donnés gratuitement aux campagnards et, moyennant un prix modique, aux habitants de l'agglomération de Winnipeg.

A Winnipeg et à Brandon, la province fournit des services de laboratoire. En outre, le ministère fournit aux médecins, aux hôpitaux et aux organismes du gouvernement la pénicilline et autres remèdes antivénériens, l'insuline et autres produits biologiques pour les indigents ainsi que des antibiotiques pour les tuberculeux.

Le gouvernement provincial verse un dollar par jour aux hôpitaux généraux et une somme globale aux hôpitaux universitaires. Il verse aussi à la Commission des sanatoriums du Manitoba \$4.10 par jour pour les malades des sanatoriums.

Au Manitoba, les assistés sont admissibles à certains soins médicaux, dentaires et optiques, moyennant justification de leurs ressources. C'est la municipalité qui assume la majeure partie des frais. Il en est ainsi de l'hospitalisation, une indemnité de tant par jour étant versée par la municipalité du malade, en plus des allocations provinciales de tant par jour. La province paie les soins médicaux et hospitaliers de certains indigents qui ne peuvent justifier une résidence locale.

Saskatchewan.—Le ministère de la Santé publique de la Saskatchewan comprend cinq divisions principales: services de santé régionaux, services médicaux et hospitaliers, services de psychiatrie, recherche et statistique, et services administratifs. La Commission d'organisation des services de santé fait fonction d'organisme de consultation et d'organisation pour les grandes questions de programme et d'administration du ministère.